



CHARTRE DU COMPETITEUR

➤ Inscriptions aux différentes compétitions :

Article 6 du règlement intérieur

L'enseignant est le seul référent pour la constitution et la validation de l'équipe de compétiteurs.

- Chaque membre désirant participer aux compétitions doit obtenir son accord.
- Une date limite des inscriptions et ses modalités financières seront fixées par le bureau avant la compétition. Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible.
- Les membres doivent prendre toutes dispositions pour respecter cette date limite.
- Une autorisation parentale sera à remplir et à remettre avant le déplacement pour tout licencié mineur.

➤ Tous les compétiteurs s'engagent :

- A être présent et ponctuel lors des déplacements, toute absence lors d'une compétition doit-être justifié par un certificat médical.
- A respecter les codes de conduites tout le long du déplacement.
- A respecter le matériel mis à disposition par le club et à veiller sur le matériel lors des compétitions.
- En cas de pertes l'ensemble des compétiteurs devront rembourser le matériel.

Ces mesures sont nécessaires afin de sensibiliser tous les compétiteurs et leurs familles aux efforts consentis par le club et ses bénévoles. Ils contribueront également à la cohésion au sein de notre association et favoriseront ainsi son développement.

Un chèque de caution d'un montant de 100€ sera demandé en début de saison et sera encaissé en cas de non-respect de la charte compétiteur.

Le bureau

NOM Prénom

Signature du compétiteur

NOM Prénom

Signature des parents